

D.A.A.F.

Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée

D.A.A.F. - PRESCRIPTION

Ce détecteur de fumée est spécialement dédié à la surveillance des habitations (maisons, appartements, caravanes, mobil-homes, etc.) et ne relève pas du code régissant les ERP. Il détecte immédiatement les premières fumées et déclenche un signal sonore puissant (93 dB) ainsi que l'allumage d'un voyant lumineux rouge (Led flash).

Sans branchement électrique (alimentation par pile 9 V), il assure 24h/24 une surveillance des biens et des personnes en l'installant aux endroits stratégiques : plafond des couloirs, chambres à coucher, dans les étages et les escaliers.

PRODUIT CERTIFIÉ



NF EN 14604



**ATTENTION DEPUIS LE 8 MARS 2015
tous les logements doivent être équipés
d'au moins un détecteur de fumée.**

Les références inscrites en vert font partie des produits collectés par la filière de recyclage DEEE PRO



CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES

- Tension d'alimentation : Pile 9 Vdc
- Tension minimale : 6,5 Vdc
- Courant de veille : < 5 mA
- Courant d'alarme : < 10 mA
- Courant de dérangement : 1 bip toutes les 40 s
- Signalisation : alarme par flash led rouge + sonore 93 db
- Sortie relayable : active en alarme (module optionnel)

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

- Encombrement : h = 54 mm - Ø = 120 mm
- Couleur : blanc cassé (RAL 9016)
- Masse : 185 g
- Incise de protection : IP32
- Fixation : 2 vis 3,5 mm

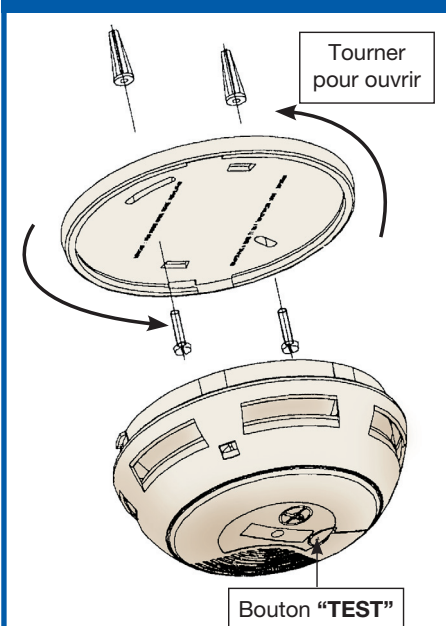
CARACTÉRISTIQUES DU CAPTEUR

- Un capteur organisé autour d'une chambre optique noire protégée par une grille très fine constituant un véritable filtre.
- Sensibilité : 0,2 dB/m ± 0,03 dB/m pour des particules de 0,3 mm à 2 mm
- Fonctionnement : de 0°C à + 55°C
- Stockage: de + 10°C à + 50°C
- Humidité Relative de fonctionnement : ≤ 85%

Présentation boîte carton : Réf. 6939-10

Détecteur autonome avertisseur de fumée spécialement conçu pour les habitations (maisons, appartements, caravanes, mobil-homes, etc.)

INSTALLATION FACILE SANS BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE

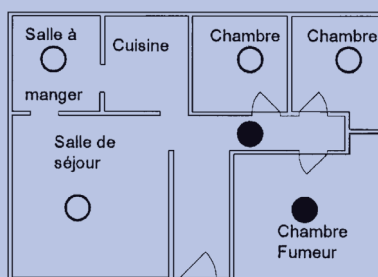


- 2 vis et 2 chevilles
 - 1 pile alcaline 9V (autonomie 1 an)
- sont fournies pour l'installation du D.A.A.F. au plafond ou, à défaut, sur le mur.

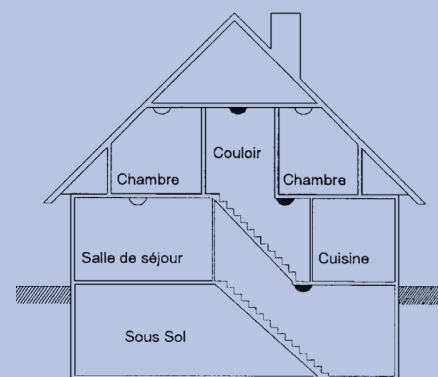
OU PLACER LE DÉTECTEUR AUTONOME AVERTISSEUR DE FUMÉE D.A.A.F.

Le **D.A.A.F.** assure 24h/24 une surveillance des biens et des personnes en l'installant aux endroits stratégiques : plafond des couloirs, chambres à coucher, dans les étages et les escaliers, ...


- Protection de base
- Protection renforcée



APPARTEMENT



MAISON

- Le détecteur autonome avertisseur de fumée **D.A.A.F.** est certifié  garantie d'une fiabilité optimale et d'une technicité de pointe.
- Perçu comme une protection supplémentaire, sa présence augmente le sentiment de sécurité chez soi.

● **Le D.A.A.F. n'est pas un détecteur de gaz.**